

10 milliards d'euros d'économies : le service après-vente de Bercy

Bruno Le Maire et Thomas Cazenave se savent attendus de pied ferme cette semaine par les parlementaires. Le ministre de l'Économie et des Finances et le ministre délégué chargé des Comptes publics vont en effet être auditionnés par la commission des finances de l'Assemblée nationale sur le très critiqué plan d'économies de l'État acté le 22 février par un décret d'"annulation de crédits" à hauteur de 10 milliards d'euros. Les 2 locataires de Bercy seront également auditionnés par la commission des finances du Sénat.

Outre la présentation du détail des coupes budgétaires dans les ministères, ces auditions donneront surtout l'occasion aux ministres de tenter de défendre le nouveau plan d'économies du gouvernement. Il n'y avait pas le choix, affirment régulièrement Bruno Le Maire et Thomas Cazenave, en référence à la révision à la baisse de la croissance. À leurs yeux, l'État doit maintenant "se serrer la ceinture".

Au-delà du contenu du plan d'économies, c'est aussi la méthode avec laquelle il a été mené qui est sous le feu des critiques. Le fait qu'il ait été acté par voie de décret et non par une loi de finances rectificative cantonne le Parlement à la marge, selon l'opposition et plusieurs observateurs. Cette méthode vient d'ailleurs d'être attaquée en justice par l'université Jean-Moulin Lyon-III, qui a saisi le Conseil d'État pour demander l'annulation du décret annulant 10 milliards d'euros de crédits. "Ce coup de rabot témoigne d'une erreur manifeste d'appréciation et de choix politiques contraires aux intérêts de la jeunesse et à la nécessaire préservation du climat", tonne l'université en pointant un gouvernement qui "a choisi d'outrepasser ses compétences et de contourner le Parlement".

"La décision de faire passer des modifications de telle ampleur par la voie réglementaire est un déni démocratique, a aussi dénoncé le président LFI de la commission des finances de l'Assemblée nationale, Éric Coquerel. Un projet de loi de finances rectificative ne devrait pas être une possibilité mais une obligation." Une revendication qu'il ne manquera pas d'exprimer devant Bruno Le Maire et Thomas Cazenave lors de leur audition.

Bastien Scordia : Lundi 4 mars 2024